

## Celyad tiendra son Assemblée Générale Ordinaire 2020 à distance

---

- *La société reporte l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2020 au 8 juin 2020*

**Mont-Saint-Guibert, Belgium** - Celyad (Euronext Bruxelles et Paris, et Nasdaq: CYAD), une société biopharmaceutique de stade clinique spécialisée dans le développement de thérapies cellulaires CAR-T, a annoncé aujourd'hui sa décision de tenir son assemblée générale ordinaire du 5 mai 2020 à distance et de reporter son assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2020 au 8 juin 2020.

Les documents relatifs aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire des actionnaires se trouvent dans la section Investisseurs du site Internet de la société, sous la rubrique "[Assemblées des Actionnaires](#)".

### Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2020

Au vu des circonstances exceptionnelles actuelles liées à la pandémie de COVID-19 et conformément à l'Arrêté Royal belge n°4 du 9 avril 2020, le conseil d'administration de Celyad a décidé d'interdire la présence physique des actionnaires et de retransmettre la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2020 par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique.

Les modalités pratiques de retransmission cette assemblée générale ordinaire seront communiquées sur le [site internet de Celyad](#).

Les votes ne pourront être exprimés que par procuration donnée au mandataire désigné par le conseil d'administration de Celyad. En ce qui concerne le droit de poser des questions, les actionnaires ne sont autorisés à soumettre leurs questions que par écrit et avant l'assemblée.

Sauf ce qui précède, les formalités d'admission et de participation à l'assemblée (conditions d'admission, droit de poser des questions et consultation des documents disponibles) demeurent inchangées par rapport aux informations communiquées dans la convocation publiée le 3 avril 2020.

### Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2020

Par ailleurs, le conseil d'administration de Celyad a également pris la décision de reporter l'assemblée générale extraordinaire initialement prévue le 5 mai 2020 au 8 juin 2020 à 15h00 CEST. L'ordre du jour de cette assemblée demeure inchangé, à savoir :

1. *Prise de connaissance du rapport spécial du conseil d'administration établi en application de l'article 7 :199 du Code des sociétés et des associations*
2. *Renouvellement du capital autorisé*
3. *Changement de la denomination sociale de la Société*
4. *Pouvoirs*

**Information Réglementée**

Cette décision de report a été adoptée compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19 et, plus spécifiquement, aux difficultés rencontrées par nos actionnaires détenteurs d'ADR (American Depositary Receipt) pour exprimer leur vote si la date du 5 mai 2020 avait été maintenue. Pour rappel, cette assemblée avait été convoquée moyennant un délai de convocation abrégé en application de l'article 7:128 §1 du Code des Sociétés et des Associations.

Les informations relatives aux modalités prises pour la tenue de cette assemblée générale extraordinaire seront communiquées ultérieurement.

**\*\*\*FIN\*\*\***

**A propos de Celyad**

Celyad est une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de produits candidats CAR-T et utilise son expertise en ingénierie cellulaire pour cibler le cancer. La plateforme cellulaire CAR-T de Celyad a le potentiel de traiter une large gamme de tumeurs solides et hématologiques. Le principal produit autologue en oncologie de la société, le CYAD-01 (CAR-T NKG2D) fait actuellement l'objet de plusieurs essais cliniques de phase 1 pour évaluer l'innocuité et l'activité clinique pour le traitement de tumeurs hématologiques, dont la leucémie myéloïde aiguë, et tumeurs solides, dont le cancer colorectal métastatique. Celyad développe aussi le CYAD-101, un traitement allogénique (dérivé d'un donneur) et non génétiquement modifié de type expérimental qui est en cours d'évaluation dans le cadre d'une étude de phase 1 pour le traitement des patients atteints de CRC métastatique. Celyad a été fondée en 2007 et est basée à Mont-Saint-Guibert, en Belgique, et à New York, NY. Les actions ordinaires de Celyad sont cotées sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris, et ses American Depositary Shares sont cotées sur le Nasdaq Global Market, toutes sous le symbole CYAD. Celyad a reçu un financement de la Région Wallonne (Belgique) en soutien du développement de ses thérapies cellulaires CAR-T autologues et allogéniques.

**Pour plus d'infos, veuillez contacter :**

**Celyad**

Filippo Petti, Chief Executive Officer – [investors@celyad.com](mailto:investors@celyad.com)

Alexandrine Hazard, Communications & IR Associate – T: +32(0) 10 39 41 58 – [communications@celyad.com](mailto:communications@celyad.com)

**U.S.: LifeSci Advisors**

Investor Relations: Daniel Ferry – T.: +1 (617) 430 7576 – [daniel@lifesciadvisors.com](mailto:daniel@lifesciadvisors.com)

Public Relations: Sara Zelkovic – T.: +1 (646) 876 4933 – [sara@lifescicomms.com](mailto:sara@lifescicomms.com)

**Déclarations prévisionnelles**

Le présent communiqué peut contenir des déclarations prévisionnelles, y compris des déclarations sur la sécurité et l'efficacité de CYAD-01, CYAD-101, CYAD-02 et CYAD-211; des déclarations concernant le développement clinique en cours et prévu de CYAD-01, CYAD-101, CYAD-02 et CYAD-211, y compris la synchronisation des essais, recrutements, lectures de données et des présentations; le potentiel clinique et commercial de CYAD-01, CYAD-101, CYAD-02 et CYAD-211; le succès du système de production OptimAb; le potentiel clinique et commercial et le développement de la technologie shRNA de Celyad, en cours et prévus; La situation financière de Celyad, ses résultats d'exploitation et ses perspectives commerciales. Les déclarations prévisionnelles peuvent impliquer des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles d'entraîner des différences significatives entre les résultats réels, la situation financière et la liquidité, le rendement ou les réalisations de Celyad ou les résultats de l'industrie, et différer de ceux exprimés ou impliqués dans de tels déclarations prévisionnelles. En particulier, il convient de noter que les données résumées ci-dessus sont de nature préliminaire. Les données concernant la sécurité et l'activité clinique après un traitement avec les produits candidats CYAD-01, CYAD-101, CYAD-02 et CYAD-211 sont limitées. Ces résultats ne peuvent pas être répétés ou observés dans les études en cours ou futures concernant les médicaments candidats CYAD-01, CYAD-101, CYAD-02 et CYAD-211. Ces déclarations prévisionnelles sont également qualifiées par des facteurs et des risques importants, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs, y compris des déclarations concernant: l'initiation, le calendrier, les progrès et les résultats de nos études précliniques et cliniques et nos programmes de recherche et développement, notre capacité à faire progresser les produits candidats dans des essais cliniques et à

**Information Réglementée**

les mener à bien; notre capacité à fabriquer avec succès des produits médicamenteux pour nos essais cliniques, y compris avec notre procédé de fabrication d'OptimAb et en ce qui concerne la fabrication de produits médicamenteux avec le nombre de cellules T souhaité dans le cadre de nos protocoles d'essais cliniques; notre dépendance à l'égard du succès de nos produits pharmaceutiques candidats, y compris notre dépendance envers l'approbation réglementaire de Ces résultats ne peuvent pas être répétés ou observés dans les études en cours ou futures concernant les médicaments candidats CYAD-01, CYAD-101, CYAD-02 et CYAD-211 aux États-Unis et en Europe et le succès commercial ultérieur de Ces résultats ne peuvent pas être répétés ou observés dans les études en cours ou futures concernant les médicaments candidats CYAD-01, CYAD-101, CYAD-02 et CYAD-211, qui dans les deux cas pourraient ne jamais se produire; le moment ou la probabilité des dépôts et des approbations réglementaires; notre capacité à développer des capacités de vente et de marketing; la commercialisation de nos produits pharmaceutiques candidats, s'ils sont approuvés; le prix et le remboursement de nos médicaments candidats, s'ils sont approuvés; la mise en œuvre de notre modèle d'affaires, des plans stratégiques pour notre entreprise, des produits pharmaceutiques candidats et de la technologie; l'étendue de la protection que nous sommes en mesure d'établir et de maintenir pour les droits de propriété intellectuelle couvrant nos produits pharmaceutiques candidats et la technologie; notre capacité à exploiter notre entreprise sans enfreindre, détourner ou autrement violer les droits de propriété intellectuelle et la technologie exclusive de tiers; les coûts associés à l'application ou à la défense de la contrefaçon, du détournement ou de la violation de la propriété intellectuelle; la responsabilité des produits; et d'autres revendications; le développement de la réglementation aux États-Unis, dans l'Union européenne et dans d'autres pays; des estimations de nos dépenses, des revenus futurs, des besoins en capital et de nos besoins de financement additionnel; les avantages potentiels des accords de collaboration stratégiques et notre capacité à conclure et maintenir des ententes stratégiques; notre capacité à maintenir et à établir des collaborations ou à obtenir des subventions supplémentaires; le taux et le degré d'acceptation par le marché de nos médicaments candidats, s'ils sont approuvés; notre performance financière; les développements concernant nos concurrents et notre industrie, y compris les produits candidats concurrentes et les énoncés concernant les revenus futurs, les plans d'embauche, les dépenses, les dépenses en immobilisations, les exigences en matière de capital et le rendement des actions. Une liste et une description plus détaillées de ces risques, incertitudes et autres risques peuvent être trouvées dans les rapports et rapports de Celyad US Securities and Exchange Commission (SEC), notamment dans son rapport annuel sur formulaire 20-F déposé auprès de la SEC le 25 mars 2020 et dépôts et rapports ultérieurs par Celyad. Compte tenu de ces incertitudes, il est conseillé au lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date de publication de ce document et les résultats réels de Celyad peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Celyad décline expressément toute obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs dans le présent document pour refléter tout changement dans ses attentes à cet égard ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels une telle déclaration est fondée, sauf si la loi ou la réglementation l'exige.